



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SURESNES, LE 27 JUIN 2011

### Résultats de l'enquête Les juristes d'entreprise et leurs logiciels métier

**94% des juristes pensent qu'ils ont un vrai intérêt**

**à disposer de logiciels spécifiques à leur métier**

Legal Suite et le Village de la Justice présentaient le 23 juin dernier les résultats d'une enquête sur l'informatisation des services juridiques. Ces résultats mettent en évidence l'insuffisance des logiciels internes et une adhésion croissante aux progiciels de gestion juridiques intégrés.

Dans un contexte croissant de mondialisation des affaires et de vitesse des échanges, il devient de plus en plus indispensable d'avoir recours à des outils garantissant maîtrise des risques, traçabilité et sécurité juridique. Or le service juridique a sans doute été l'un des derniers à s'automatiser. Si les juristes d'entreprises disposent aujourd'hui de solutions informatisées, la présente enquête illustre l'inadéquation des solutions internes avec leurs besoins métier.

**Les juristes d'entreprises doivent disposer d'un logiciel spécifique à leur métier**

Si la majorité dispose d'un progiciel juridique (56%), 11% ont encore recours à des solutions internes tandis que 33% ne disposent pas de solution dédiée à leur fonction. Les freins sont principalement dus à la culture de l'entreprise (40%) qui accuse un retard dans son informatisation, devant le coût (30%) et la hiérarchie (20%).

70% s'accordent sur l'insuffisance des solutions internes (Pack Office, développements internes...)

Un constat qui met en relief l'écart entre les solutions déployées en interne et la réalité des besoins métier : ainsi, les logiciels de GED ou de workflow ne fonctionnent pas car ils ne respectent pas les spécificités du métier de juriste (21%) et surtout, la gestion des documents ne constitue qu'une partie infime de leurs enjeux (50%). Si 12% considèrent que ces solutions leur conviennent, les 12% restant les estiment impropres à gérer des domaines du droit tels que Sociétés, marques et brevets, contentieux.

*"Cela confirme la spécificité des métiers du droit qui nécessitent des logiciels adaptés, pour répondre au mieux aux demandes de leurs clients au sein de l'entreprise - mais quelques entreprises n'ont pas encore pris conscience de l'importance du juridique dans le développement de leurs affaires", souligne Christophe Albert, Directeur développements Web du Village de la Justice.*

La disparité se poursuit parmi les activités du juriste qui bénéficient d'un logiciel de gestion spécialisé : sans surprise, les contrats et les sociétés sortent majoritaires (respectivement 22% et 15%), suivis par l'immobilier et les baux (13%), les contentieux et les délégations de pouvoirs (tous deux 11%). La propriété intellectuelle et les données personnelles ne recueillent que 9% et 8%. Alors que les juristes d'entreprise occupent une place de plus en plus centrale dans les processus de décision et la stratégie de l'entreprise, l'activité de conseil interne est peu informatisée (seulement 6%).

### **Le logiciel de gestion spécialisé est un facteur de performance et de productivité**

A la question « quels bénéfices attendez-vous d'un logiciel de gestion spécialisé ? » : 16% souhaitent réduire les risques et assurer la conformité, 14% souhaitent gagner en productivité et en maîtrise des volumes à traiter (14%) et 12% entendent améliorer la traçabilité des actes et des engagements.

Le logiciel de gestion spécialisé leur offre un confort dans la gestion de leurs activités : 15% sont en demande d'un système d'alertes et de suivi, 11% souhaitent pouvoir mesurer leur activité (volumes, domaines traités, temps passé...) et assurer un reporting précis et fiable pour procurer de la visibilité à leur Direction.

En conclusion : les progiciels juridiques prêts à l'emploi remportent la majorité des suffrages pour répondre à ces différents besoins (42%), suivis par les logiciels personnalisés à leurs pratiques et leur entreprise (31%). Les développements sur mesure ne recueillent que (28%).

*« Cette enquête confirme que les juristes d'entreprise sont en attente d'un meilleur accompagnement informatique, à la hauteur des enjeux de leur profession, analyse Patrick Deleau, Président de LEGAL SUITE. Le monde des affaires a besoin de juristes experts. Les outils de gestion spécialisés leur permettent de gagner en performance juridique et ainsi de mieux conseiller en interne tout en maîtrisant les risques »*

#### **Note méthodologique :**

Enquête menée par internet auprès de 58 juristes (Responsables et directeurs juridiques, juristes de grandes entreprises) visiteurs de Village-justice.com, entre mai et juin 2011. L'échantillon portait sur des services juridiques comptant 3 à 100 juristes.

À propos de LEGAL SUITE. Leader français des logiciels juridiques d'entreprise, LEGAL SUITE compte près de 350 références tous secteurs confondus, en France comme à l'international, plus de 500 projets et 16.500 utilisateurs à travers le monde. Trois et cinq ans après leur création respective, LEGAL SUITE Belgium et LS Canada Inc. illustrent la réalité du marché international les logiciels juridiques.

Pour en savoir plus : [www.legal-suite.com](http://www.legal-suite.com)

**A propos du VILLAGE DE LA JUSTICE. Premier site des professions du droit depuis 1997, le Village de la justice rassemble avocats, juristes, notaires, huissiers, experts et conseils, étudiants en droit... et les professionnels concernés par le droit tels que RH, experts comptables, etc. Il répond au quotidien de cette communauté professionnelle : recruter, s'informer, se former, trouver un prestataire, un conseil, de l'aide. Le Village de la justice est édité par Legiteam, également éditeur de presse (Journal du Management Juridique et réglementaire) et d'événements. [www.village-justice.com](http://www.village-justice.com) et [www.legiteam.fr](http://www.legiteam.fr)**